

*Brevets—Loi*

● (1610)

Il arrive que le gouvernement entreprenne de protéger les consommateurs canadiens contre les producteurs, et surtout contre les salaires élevés qu'une entreprise doit verser à ses employés, en important pas exemple des biens en provenance d'un État policier où les salaires sont bas. Dans ces cas-là, le gouvernement essaye d'aider les consommateurs. D'après le *Toronto Sun*, en l'occurrence le gouvernement ne vient pas en aide aux consommateurs ni d'ailleurs aux entreprises.

Un prétend que le comité propose une protection de 10 ans de monopole aux nouveaux médicaments commercialisés après l'adoption du projet de loi. Le projet de loi conservateur pourrait avoir un effet rétroactif à partir du 27 juin de l'année dernière. Autrement dit, en se fondant sur de bons motifs conservateurs, le *Toronto Sun* s'oppose à cette rétroactivité. C'est un principe bien ancré dans notre pays qu'une loi ne doit pas être appliquée rétroactivement. Le *Toronto Sun* adopte une position bien établie et s'oppose au projet de loi pour cette raison.

Il fait également remarquer que «les engagements au titre de la recherche et du développement devraient figurer dans le projet de loi comme il se doit», en faisant allusion à nouveau aux amendements du Sénat. Il ajoute que «les normes devraient être respectées par chaque fabricant, de produits de marque plutôt que par l'industrie tout entière. Les sociétés qui ne les respecteraient pas pourraient perdre toute la protection accordée à leur brevet».

Le ministre dans le coin là-bas nous a suppliés à maintes reprises de façon déchirante d'adopter ce projet de loi parce que les pauvres propriétaires faméliques de sociétés de médicaments ne peuvent pas fabriquer ces médicaments au Canada sans les bénéfices supplémentaires que son projet de loi leur garantirait. Cependant, il ne veut pas qu'ils garantissent la production au Canada qui, d'après lui, découlerait des bénéfices provenant de l'augmentation du prix des médicaments. Il veut garantir l'augmentation du prix des médicaments qui résulterait de ce projet de loi, mais il ne veut pas leur demander de garantir la production au Canada ni les milliers d'emplois qu'ils vont créer, selon lui.

En fait l'éditorial poursuit: «Les augmentations annuelles du prix des médicaments devraient être inférieures à la hausse de l'indice des prix à la consommation», c'est-à-dire, si les amendements du Sénat sont acceptés.

Le ministre nous a souvent répété que nous n'avons pas à craindre d'augmentations. Tout le monde sait que les prix monteront avec l'inflation. Tout ce que le Sénat demandait, c'est qu'on exige dans la loi que les hausses annuelles des prix des médicaments restent en deçà du niveau général de l'inflation. Le ministre ne veut même pas prendre la proposition en considération.

Il est intéressant que l'opposition au projet de loi vienne de milieux aussi divers. Nous avons reçu les opinions d'experts. Ces spécialistes ont étudié la question dont il faut reconnaître qu'elle est complexe. Ils se prononcent en majorité contre la mesure gouvernementale parce qu'elle fait trop de concessions aux multinationales, qu'elle leur accorde beaucoup plus qu'elles n'ont besoin pour réaliser au Canada, comme elles prétendent le faire, une part équitable de leur production. Parmi ces experts figurent Roy Davidson, un ancien principal

conseiller économique auprès du gouvernement, William Watson, un économiste de l'Université McGill, et John Hill, un pharmacien de Brantford.

D'autres secteurs de la population nous ont fait part de leur opinion dans des lettres à leur député ou en comparaisant devant le comité. Du secteur agricole, nous avons entendu des vétérinaires et les producteurs agricoles de Keystone. Il y a eu aussi, bien sûr, les témoignages de groupes de plusieurs milliers de personnes âgées dont un certain nombre, dans l'état actuel de la médecine, sont très dépendantes des médicaments. La plupart sont d'opinion assez conservatrice et, en temps normal, elles voteraient probablement pour un candidat conservateur du parti conservateur ou du parti libéral, peu importe, car il n'y a pas tellement de différence entre eux. Quelles que soient leurs idées en général, nous savons que des milliers de personnes âgées ont non seulement signé des pétitions contre le projet de loi, mais qu'elles se sont aussi présentées devant les caucus et sur la colline du Parlement pour nous demander de rejeter le projet de loi. Il y a eu aussi la Coalition manitobaine pour la santé et l'enseignement supérieur, la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et l'Association des consommateurs du Canada.

Outre les opinions de ces associations de citoyens, bien des éditoriaux et des chroniques, comme l'éditorial que j'ai lu dans le *Toronto Sun*, ont été consacrés à cette question. Je parlerai de quelques autres articles plus tard.

Nous avons également eu la réaction des gouvernements provinciaux. Ce n'est pas toujours qu'un gouvernement provincial, et à plus forte raison plusieurs, décident d'exprimer leur opinion sur un projet de loi examiné au Parlement. Certains projets de loi les intéressent et d'autres pas. De toute évidence, ce projet de loi-ci n'intéresse pas seulement les producteurs de médicaments, tant les fabricants de médicaments génériques du Canada que les multinationales, et pas seulement les consommateurs. Il intéresse également les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement du Manitoba a exprimé ses doléances. Les députés de l'autre côté vont peut-être supposer que c'est uniquement parce qu'il s'agit d'un gouvernement néo-démocrate. La Saskatchewan, par contre, a un gouvernement conservateur pur, et pourtant il n'aime pas ce projet de loi, le conseil municipal de Saskatoon, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement de Terre-Neuve non plus d'ailleurs. Dieu du ciel, même le gouvernement de la Colombie-Britannique est contre ce projet de loi. S'il y a jamais eu un partisan enthousiaste de la libre entreprise, du libéralisme intégral, du laisser-faire économique, c'est bien le gouvernement de la Colombie-Britannique. Pourtant, il est contre la mesure à l'étude.

La raison en est bien simple. Aux termes de nos régimes publics d'assurance-santé, ce sont les gouvernements des provinces qui sont chargés de la gestion des coûts de ces régimes. Or, les médicaments d'ordonnance constituent une part importante de ces coûts. Les gouvernements provinciaux, qu'ils soient néo-démocrates, libéraux ou conservateurs, savent que le coût des médicaments d'ordonnance augmentera et que les gouvernements provinciaux n'auront pas d'autres choix que de payer la note.